

Service 'Cotisation à un club sportif'

A compléter par l'affilié(e) ou apposez une vignette d'identification

N° registre national : - -

N° d'inscription :

Nom : _____

Prénom : _____

Rue : _____

Code Postal : _____ Localité : _____

N° : _____ Bte : _____

N° fixe ou GSM : _____

Apposez une vignette
d'identification

A compléter par l'organisation

Nom de l'organisation : _____

Adresse de l'organisation : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Nom du responsable : _____

Nom du participant : _____

Affiliation au club sportif

ou

Abonnement de 10 séances (avec accompagnement)

Nom de la discipline : _____

Montant payé : _____ , _____

Date de paiement ___ / ___ / ___

Période couverte par le paiement :

du ___ / ___ / ___

au ___ / ___ / ___

Date de signature :

Cachet et signature du club :

Intervention en vigueur à partir du 01/01/2015 (conditions statutaires).

Le service accorde une intervention cumulée maximale de 30 € par année civile et par bénéficiaire sur le montant de l'affiliation à :

- un club sportif agréé par une fédération nationale, provinciale, régionale ou communale pour la durée d'une saison sportive ;
- un centre agréé par une des fédérations de fitness officielles (abonnement d'au moins 10 séances) ;
- un programme d'initiation au jogging ou d'initiation à la course

Les sports qui sont pris en considération sont : l'athlétisme, le badminton, le base-ball, le basket, le bowling, la danse (en ce compris le ballet), la plongée, le sport de combat, l'haltérophilie, le golf, la gymnastique, le handball, le hockey, la balle-pelote, le canoë, le kayak, le jeu de quilles, l'escalade, le « korfbal », le vélo tout-terrain, la marche d'orientation, l'équitation, la pêche, la pétanque, l'aviron, le rugby, le patinage, l'escrime, le ski, le squash, le tennis, le tennis de table, le triathlon, le football, le volley, la marche, le cyclisme, le yoga, la natation (ainsi que les bébés nageurs), le tir à l'arc, le tir à la carabine, le kin-ball, les sports pour moins valides et de façon plus générale, les sports olympiques et ceux reconnus par le C.I.O.

Pour bénéficier de cette intervention, il faut être en règle de cotisations à La Complémentaire.

Cadre réservé à la mutualité

Code prestation	Libellé
874904	Club sportif